

**Conseils, audits techniques préalables,  
assurances/mesures de prévention : l'analyse des  
projets, le rôle des auditeurs d'assurances  
Le rôle de prescripteur des Assureurs**

Pascal ALEXIS – ALEXIS ASSURANCES

Colloque

**Vers une démarche qualité de la filière biogaz II**

5 décembre 2017 - Paris

# Conseils, audits techniques préalables : les yeux des Assureurs

Les Courtiers d'Assurances ainsi que les Souscripteurs des Compagnies d'Assurances ont besoin de vérifier que toutes **les mesures de prévention des risques** et **les bonnes dispositions techniques** ont été prises.

- ⇒ Ce sont les dispositifs de Prévention de la sinistralité qui permettent à l'Assurance d'engager les capitaux de la mutualité des Assurés au service d'un projet, en cas de réalisation d'un sinistre.
- ⇒ Sans ces dispositifs de prévention la nature aléatoire du risque n'est pas totalement garantie.
- ⇒ Les Assureurs des Risques Techniques (les ENR entre autre) sont des généralistes et ont donc besoin de l'examen des projets par des spécialistes.
- ⇒ Ces spécialistes doivent être des tierces parties indépendantes pour garantir la neutralité de l'appréciation technique qui est portée sur le projet.
- ⇒ Ces conseils et auditeurs techniques peuvent être des Bureaux d'Etudes de Sol, des BET Béton, Infrastructure, d'analyse des intrants, de process méthanisation/biogaz... et bien sur , in fine, Les Auditeurs Techniques de projet qui vont passer en revue tous les choix techniques et les dispositifs de prévention des sinistres

☞ **Les experts techniques sont les yeux des professionnels de l'Assurance** pour accepter (ou non...) les risques, dimensionner les garanties et capitaux susceptibles d'être engagés, déterminer les risques restant à la charge des assurés (franchises, exclusions) , et bien sûr déterminer le prix de l'Assurance